



académie

bulletin académique



n° 496



du 7 juin 2010

SOMMAIRE

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	
- Opération de mutation des personnels de direction - Rentrée 2011	1
- Vacance de l'emploi de personnel de direction adjoint au directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Marseille à la rentrée scolaire 2010	4
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS	
- Arrêté concernant le registre des inscriptions au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) - Session 2011	5

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie
REDACTEUR EN CHEF : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie
CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23)

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/10-496-644 du 07/06/10

**OPERATION DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE
2011**

Référence : note de service ministérielle n 2010-525 du 28 mai 2010

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction s/c de MM les Inspecteurs
d'académie, DSDEN

Affaire suivie par : Mmes Véronique GUISTETTO / Caroline JUVENAL-LAMBERT, DIEPAT 3.02 - Tel.
: 04.42.91.73.71/70 - Fax. : 04.42.91.70.06. Mel. : veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr -
caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur la note de service ministérielle n° 2010-525 du 28 mai 2010 ci-après informant les personnels de direction désireux de participer aux opérations de mutation pour la rentrée scolaire 2011 de la possibilité de saisir, sur Internet, leur intention de participation au mouvement.

Cette procédure permettra d'établir une liste des postes susceptibles d'être vacants, qui sera publiée dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

La saisie sur Internet des intentions de mutation doit se faire sur le site « www.education.gouv.fr », rubrique « personnels d'encadrement », **du 2 au 30 juin 2010**.

Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat
général

Direction générale
des ressources
humaines

Direction
de l'encadrement

Service
des personnels
d'encadrement

Sous-direction de la
gestion des carrières
des personnels
d'encadrement

Bureau des
personnels de
direction des lycées
et collèges

DE B2-3
n° **2010.0525**
Affaire suivie par
Sylvie CHAIGNET
Téléphone
01 55 55 06 33
Télécopie
01 55 55 17 09
Courriel
sylvie.chaignet
@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris cedex 13

Paris le **28 MAI 2010**

Mesdames et Messieurs les personnels de direction

s/c de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

s/c de Messieurs les vice-recteurs

s/c de Monsieur le chef de service de l'éducation
nationale à Saint-Pierre et Miquelon

Objet : Opérations de mutations des personnels de direction à la rentrée 2011.
Recensement des postes susceptibles d'être vacants.

Afin d'améliorer l'information des personnels de direction désireux de participer aux opérations de mutation pour la rentrée 2011, une liste des postes susceptibles d'être vacants est portée à leur connaissance dans les mêmes conditions et délais que la liste des postes vacants.

Cette liste de postes susceptibles d'être vacants est constituée par le recueil, en amont des opérations de mouvement, des intentions de participation formulées par la plupart des candidats à la mutation.

Les modalités de recensement des postes susceptibles d'être vacants et le calendrier des opérations sont les suivants :

I - Les modalités de recensement des postes

Sont notamment concernés, les personnels qui, au 1^{er} septembre 2011 auront trois ans d'ancienneté au moins sur leur poste actuel (article 22 du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001).

Sont concernés également, les personnels de direction dont l'ancienneté sur le poste actuel sera de 9 ans au moins au 1^{er} septembre 2011 et qui devront avoir reçu une nouvelle affectation à cette date.



2 / 2

Les intentions de participer au prochain mouvement seront saisies par internet sur le site : www.education.gouv.fr rubrique « personnels d'encadrement ».

II - Le calendrier

La saisie des intentions de participer au prochain mouvement s'effectuera du 2 au 30 juin 2010. Le traitement de ces informations permettra ensuite d'informer le plus largement et le plus équitablement possible l'ensemble des candidats à la mutation dès l'ouverture du serveur, en octobre 2010.

Ainsi, à la publication des postes vacants s'ajoutera simultanément celle des postes susceptibles de l'être, de sorte qu'une meilleure connaissance des possibilités de mutation permettra à chaque candidat d'accroître ses chances d'obtenir un poste conforme à son projet professionnel.

LE DIRECTEUR DE L'ENCADREMENT


ROGER CHUDEAU

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/10-496-645 du 07/06/10

**VACANCE DE L'EMPLOI DE PERSONNEL DE DIRECTION ADJOINT AU
DIRECTEUR DE L'UNITE PEDAGOGIQUE REGIONALE DES SERVICES
PENITENTIAIRES DE MARSEILLE A LA RENTREE SCOLAIRE 2010**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction - Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles titulaires du DEEAS s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale 04-05-13-84

Affaire suivie par : Mmes Véronique GUISTETTO / Caroline JUVENAL-LAMBERT, DIEPAT 3.02 - Tel. : 04.42.91.73.71/70 - Fax. : 04.42.91.70.06. Mel. : veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr

L'emploi de personnel de direction adjoint au directeur de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Marseille est vacant à la rentrée 2010. Cet emploi est ouvert aux personnels de direction, ainsi qu'aux professeurs des écoles titulaires du diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée (sous réserve de la procédure de détachement).

Le profil de l'emploi et les modalités de candidature sont définis dans l'avis de vacance publié sur le site internet « evidens » (www.evidens.education.gouv.fr) (rubrique 1- Académies, puis Personnel de direction).

Les personnels intéressés sont invités à s'y reporter.

Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-496-1308 du 07/06/10

ARRETE CONCERNANT LE REGISTRE DES INSCRIPTIONS AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAITRE FORMATEUR (CAFIPEMF) - SESSION 2011

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 instituant un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) modifié par le décret n° 91-38 du 14 janvier 1991 ;
- VU l'arrêté du 29 octobre 2001 portant organisation du CAFIPEMF, modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001.

A R R E T E

Article 1^{er} : Pour la session 2011, le registre des inscriptions au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF) sera ouvert du Mercredi 25 août 2010 au Vendredi 24 septembre 2010, dans les Inspections Académiques des départements des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, des Hautes Alpes et de Vaucluse.

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille, les Inspecteurs d'académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, des Bouches du Rhône, des Hautes Alpes et de Vaucluse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 mai 2010

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille